

CONSEIL GENERAL

Législature 2020-2024

3^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 25 MARS 2021
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Eberhard Helene

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020	Page	3
3.	Procès-verbal de la séance constitutive du 17 décembre 2020 - 1 ^{ère} partie	Page	3
4.	Procès-verbal de la séance constitutive du 17 décembre 2020 - 2 ^{ème} partie	Page	3
5.	Nomination des membres de la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe	Pages	3 – 4
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion (ENT)	Page	4
7.	Nomination d'un-e membre de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (ENT)	Page	4
8.	Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)	Page	5
9.	Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'éorén	Page	5
10.	Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du SIAALN	Page	5
11.	Demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la terrasse de Vigner V ; rapport à l'appui	Pages	5 – 7
12.	Communications du Conseil communal	Pages	7 – 15
13.	Motions et propositions Motion PLR « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »	Pages	15 – 16
14.	Interpellations et questions	Pages	16 – 22

Date	Statut	Commentaires
08.04.2021	Version provisoire pour approbation	

Le Président

Mesdames et Messieurs, il est 19h30, veuillez prendre place.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Eberhard Helene, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 32

En retard : Mme Maradan Corinne et M. Constantin Charles

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 17 voix. Le Conseil général siège valablement.

Le **Président** annonce la démission de M. Alain Marti (ENT) du Conseil général suite à une situation imprévue dans sa vie. **Le Président** annonce qu'il en prend acte, le remercie pour son investissement et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Y a-t-il des remarques ou propositions de modification à l'ordre du jour ?

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La convocation et l'ordre du jour de cette séance sont bien parvenus 15 jours avant, cette fois. On constate que cet ordre du jour a depuis été modifié plusieurs fois et pas que pour des points mineurs.

Les 2 sujets plus importants, la révision du règlement sur les finances ainsi qu'un crédit de plus de CHF 500'000.00 ont été retirés.

Une nouvelle nomination de la Commission de suivi pour Rive-de-l'Herbe a été ajoutée, un point qui a aussi une importance politique puisqu'il fait suite à un revirement assez surprenant (dans le bon sens) de la part du Conseil communal et de la Commission financière et de gestion à propos du statut de cette commission.

Le règlement de commune stipule bien que le Conseil communal peut retirer un rapport jusqu'au vote d'entrée en matière. Et ce n'est donc pas le mérite de ces modifications que je conteste.

Mais la manière, ou plutôt l'absence de manière dans la communication et la justification de ces changements de l'ordre du jour. La moindre des choses aurait été que des explications sur les retraits soient envoyées à tous les membres du Conseil général.

En l'état, on ne peut que constater que ces changements ont été décidés dans quelques chambres obscures (en particulier des commissions qui ne diffusent pas leurs décisions), sans que les Conseillers généraux ordinaires ne soient formellement avisés des tenants et aboutissements.

Pire, les documents sur les points retirés ont aussi été retirés de Echo et du site internet public de la commune. Également sans aucun avis. Je rappelle à ce propos que tout document qui a été mis à disposition du Conseil général est aussi public par définition. Ces documents ont donc été publics, et le restent bien entendu.

Au lieu de laisser trainer dans la nature des documents probablement obsolètes et sujets à modification, il aurait été mieux de les laisser sur le site, mais d'y ajouter une note appropriée sur la page de garde afin d'éviter tout malentendu.

À ce propos, je me permets de vous interpeller, Monsieur le Président du Conseil général, pour savoir si ces modifications d'ordre du jour vous passent simplement sur la tête ou si vous les suivez attentivement et décidez en conséquence.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Président du Conseil général, qu'il fait partie de vos fonctions de valider explicitement l'ordre du jour proposé par le Conseil communal et de vous assurer que le Conseil général qui vous a élu à sa présidence est bien informé des raisons et circonstances de tout changement de cet ordre du jour qui surviendrait après la date de convocation.

Une condition à mon avis indispensable pour que ce Conseil général ne se sente pas réduit à n'être une fois de plus qu'une simple chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs.

Le Président remercie M. Zago pour son intervention.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre remarque, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 (1^{ère} partie)

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 (2^{ème} partie)

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il doit y avoir un problème et une correction à effectuer au niveau des présences car je ne suis pas cité alors que l'on parle de M. Matthias Imboden, qui n'est pas censé l'être. De même au point suivant.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance à Mme Nadia Cutro. (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

5. Nomination des membres de la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Corinne Maradan.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Didier Wullemin et moi-même.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour le parti socialiste : M. Jérôme Vaneberg et moi-même.

6. Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion (ENT)

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

À la suite du refus de la part du PLR et du PS de reconnaître à L'Entente 2 sièges à la Commission financière et de gestion, comme cela devrait être le cas selon la proportionnalité arithmétique, j'informe le Conseil général que j'ai personnellement écrit et envoyé un recours au Conseil d'État, Autorité de surveillance des communes.

Le recours demandait l'annulation de l'arrêté signé par le président du Conseil général et attribuant 5 sièges au PLR.

J'ai bien reçu un avis de réception (2 fois, 1x par courriel, puis une lettre officielle) qui promettait un traitement rapide du recours.

Depuis quelque 3 mois plus tard, c'est le calme plat.

Mais comme on voit aussi à propos d'un autre recours au Conseil d'État soumis par le comité saint-blaisois du 24 novembre il y a déjà bien plus longtemps, et qui reste également sans réponse, les autorités de surveillance de l'État semblent avoir perdu le sens de leurs devoirs institutionnels.

Cela dit, à L'Entente on est pragmatique et une fois marqué le point symbolique, il n'est pas question de continuer avec une politique de la chaise vide.

Ainsi, en attendant les suites du recours, inclus des éventuels appels, et sans que cela soit interprété comme acceptation de cette répartition, L'Entente propose Mme Corinne Maradan comme membre de la Commission financière et de gestion.

7. Nomination d'un-e membre de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (ENT)

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce sera moi-même.

8. Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous cherchons toujours quelqu'un à proposer.

9. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'éorén

M. Nicolas Bornand (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le PLR propose la candidature de Mme Estelle Chalon.

10. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du SIAALN

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Nathalie Müller.

11. Demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la terrasse de Vigner V ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidé par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 15 mars 2021, en présence de ses 8 membres, ainsi que de 4 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission financière et de gestion constate qu'il s'agit de saisir l'occasion de la rénovation en cours du bâtiment de Vigner V pour optimiser une surface qui ne sera sans cela pas utilisée tout en développant les énergies renouvelables et en donnant suite à des demandes contenues dans plusieurs motions du Conseil général.

Du point de vue financier, le coût brut s'élève à CHF 55'000.00, duquel il faudra déduire une subvention. Il paraît donc supportable pour la commune.

Concernant l'aspect technique, la Commission financière et de gestion a posé quelques questions sur l'option retenue et sur le déploiement d'un micro-réseau électrique en parallèle du chauffage à distance. La Commission financière et de gestion laisse le soin à la Commission des énergies d'étudier plus en détails ces questions.

La Commission financière et de gestion accepte l'arrêté à l'unanimité de ses membres.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

La Commission des énergies s'est réunie le 16 mars dernier pour discuter du rapport en question.

La Commission des énergies a tout d'abord relevé qu'un problème d'exposition aux ondes électromagnétiques générées par l'ondulateur pourrait se poser, même si le risque est marginal. Il a toutefois été demandé au Conseil communal de consulter l'entreprise concernée pour ce sujet.

Également, les questions des chiffres liés au taux d'intérêt de la dette empruntée pour les panneaux, ainsi que le rendement prévu ont été soulevées. Il ne faut pas oublier que les taux d'intérêts peuvent varier, tout comme les tarifs énergétiques.

Toutefois, au vu de l'importance certaine d'aller dans le sens d'une politique climatique cohérente, la commission recommande, à l'unanimité, de soutenir la demande de crédit en question.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Silva Carolillo (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Outre des questions techniques exposées, notamment la nécessité d'onduleurs pour le bon fonctionnement des panneaux en cas d'ombre portée, le groupe socialiste salue le projet de pose de panneaux photovoltaïques qui s'inscrit dans la vision d'une société qui doit désormais tendre vers une réduction drastique de ses émissions de CO².

Il s'agit ici moins d'un enjeu financier que de celui de la responsabilité d'une commune de saisir toutes les opportunités pour contribuer à la production d'énergies neutres.

Bien que modeste mais non moins important, ce projet ne répond qu'en partie aux 3 motions mentionnées dans le rapport. Le Conseil communal est donc appelé à considérer la pose de ces 96 modules photovoltaïques comme une première étape et surtout à en franchir beaucoup d'autres pour tendre vers une exemplarité en matière d'énergies renouvelables, comme le demande notamment la motion du Parti socialiste déposée en décembre 2019 mentionnée dans la demande de crédit.

Le Conseil communal est ainsi invité à considérer le potentiel solaire de l'ensemble des toits de notre commune car, selon le géoportail du SITN, la terrasse de Vigner V est qualifiée de seulement « bonne » en matière d'aptitude solaire. D'autres surfaces sont qualifiées de « très bonnes » à « excellentes », mentionnons par exemple les pans sud du toit des locaux de l'administration communale à la Grand-Rue.

Cette demande de crédit est soutenue à l'unanimité par le groupe socialiste.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais apporter une précision en disant que ces 96 panneaux suivent les 1'000 m² posés sur les nouveaux collèges. C'est aussi pour cela que je parle de l'architecture qui est en place. Quant à l'Hôtel communal, il est extrêmement bien exposé mais malheureusement, c'est un bâtiment protégé datant de 1696. Cela pose des contraintes que nous ne sommes pas forcément en mesure de résoudre.

Je vous encourage à soutenir ce genre d'installations qui, si elles peuvent paraître ne pas être financièrement rentables, le sont au moins sur le plan écologique. Elles le sont de plus, en ce qui concerne ces 96 panneaux, sur un plan pédagogique qui devra, je l'espère, être utilisé par le personnel enseignant.

M. Jean-Philippe Pramil (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a, lors de sa séance de préparation du 22 mars dernier, discuté du rapport en question.

Le groupe a discuté du problème soulevé par la Commission des énergies dans son rapport au sujet de l'exposition aux ondes électromagnétiques générées par l'onduleur. Le groupe a été rassuré d'entendre que cette exposition entre dans les normes en vigueur.

Ainsi, le groupe PLR soutient la demande de crédit à l'unanimité.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

L'Entente approuve l'entrée en matière.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

12. Communication du Conseil communal

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme promis et qui est la règle, un plan de législature est en gestation avec l'objectif de le présenter lors du Conseil général du 24 juin 2021.

Le Conseil communal donne l'opportunité à vous, Conseillers généraux, de participer à des cours dispensés par l'Association des communes neuchâteloises. Ces cours se déroulent le samedi matin en partie en visio-conférence et en partie (si les conditions sanitaires sont réunies) en présentiel. Pour les intéressés, merci de s'annoncer à l'administration.

Votre Exécutif a été approché par un jeune pêcheur professionnel intéressé à développer sa propre entreprise. Le Conseil communal a montré son intérêt en posant ses conditions, notamment l'élaboration d'un business plan réaliste. Il est à relever :

- Lors de la construction du port, un emplacement pour une future pêcherie a été prévu et dispose même d'un accès direct au lac*
- Les discussions actuelles sont basées sur le fait que l'entier de la construction du bâtiment et des infrastructures intérieures seront financées par l'intéressé.*

La mise en fonction de la gestion électronique des documents est effective tout en demandant un investissement ainsi qu'un engagement et une flexibilité importante des collaborateurs de l'administration.

Une impulsion importante est donnée avec une conceptualisation de la communication communale tant à l'interne qu'à l'externe. Un groupe de travail a été constitué et œuvre pour diversifier la communication et utiliser divers canaux de manière optimale. Des changements tels que l'identité de la commune

(concours ou mandat externe), les cartes de visite, le site internet sont discutés au sein du Conseil communal.

Les importants travaux de rénovation et d'assainissement de l'Hôtel communal se déroulent dans les temps et dans les coûts bien que les anciens intervenants ayant effectué des travaux y ont laissé quelques surprises (jusqu'à 3 couches de plafonds ainsi que des documents « historiques ». Actuellement la reconstruction de la cage d'escalier est en cours alors que les travaux d'isolation dans les combles arrivent à bout touchant.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous le savez, l'avant-projet de la révision du Plan d'aménagement local a été bouclé à la fin de l'année passée.

Il s'agit maintenant de lancer la phase de « réalisation » de cette révision. Dans ce but, nous avons prévu de présenter aujourd'hui la demande de crédit correspondante.

Afin que vous, les Conseillers généraux, ayez suffisamment de temps pour prendre connaissance de cette demande de crédit, nous avons décidé, d'entente avec la Commission financière et de gestion, de la reporter à la prochaine séance du Conseil général, soit le 24 juin.

Vous disposez ainsi de 13 semaines pour prendre connaissance des documents et vous forger une opinion sur la demande de crédit.

La poursuite de la révision du PAL est importante pour notre commune, et il est donc impératif que le crédit, tel que nous le demandons ou bien amendé par votre Autorité, puisse être approuvé en juin prochain.

De ce fait, nous vous prions instamment de prendre en considération les 4 points suivants :

- 1. Veuillez s'il vous plaît prendre connaissance du rapport d'avant-projet et du rapport de la Commission de révision du PAL relatif au rapport d'avant-projet.
Ils sont tous les deux disponibles sur Echo ou sur le site internet de la commune.*
- 2. Veuillez s'il vous plaît prendre connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général du 10 mars 2021, à l'appui de la demande de crédit pour la phase de réalisation de la révision du PAL.
Ce rapport est déjà déposé sur Echo de la Commission financière et de gestion et sur Echo de la Commission d'urbanisme. Nous le déposerons demain sur Echo du Conseil général.*
- 3. Veuillez s'il vous plaît noter dans vos agendas la date du 22 avril 2021 à 20h, dans cette même salle, pour une séance de questions/réponses réservée aux Conseillères générales et aux Conseillers généraux.*
- 4. Vous avez tout loisir de poser toutes les questions que vous souhaitez et de déposer toutes les remarques et propositions qui vous semblent importantes, par courriel ou autrement, à l'Administration communale ou au Conseil communal, si possible avant la séance du 22 avril, mais également après cette séance.
Nous répondrons à ces questions et prendrons en compte les remarques et propositions, de manière circonstanciée.*

Nous vous remercions d'avance pour votre appui dans ce dossier communal important.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vais faire un peu la Gazette de Saint-Blaise ce soir.

Voici quelques nouvelles concernant les dicastères « Culture, loisirs et sport » ainsi que « Ports et rives ». Quelques nouvelles également sur l'avancée de la motion « Commission de la jeunesse ». Vous verrez que malgré la Covid, la vie continue à Saint-Blaise.

Culture – Théâtre

Vous le savez sûrement, nous faisons partie du Syndicat du Théâtre du Passage depuis de nombreuses années. Dans le but de mettre en avant le théâtre et de faire profiter un maximum de personnes, nous sommes en train de mettre en place la gratuité du Pass jeune à tous les jeunes citoyens de Saint-Blaise qui sont étudiants ou apprentis. Ce Pass jeune permet aux détenteurs d'aller voir tous les spectacles au prix de CHF 10.00 par représentation. Il suffira d'aller au guichet communal avec sa carte d'identité et la demande sera transmise au théâtre qui renverra le Pass à la personne.

D'autre part, le Théâtre du passage sort de son lieu habituel pour venir faire une représentation publique et gratuite de la pièce Richard III dans le village de Saint-Blaise. Cet événement aura lieu 28 août 2021. Normalement la représentation se déroulera sur la place du centre du village.

Loisirs

Commission du 3Février

Malheureusement, la cérémonie et la Fête du 3Février ont été différées. Une lettre a été envoyée aux majorants pour les informer et les encourager en cette période difficile. Le renvoi de la cérémonie est pour l'instant fixé pour le 3 septembre.

Comme la Foire 2021 a été annulée, la C3F planche pour éventuellement mêler ces deux festivités le 3 septembre.

Néanmoins si la situation le permet, un apéro villageois remplacera la Foire le samedi soir le 29 mai dans la cours des nouveaux collèges de Vigner.

WAJ

Le président Timothée Voumard (ancien membre également du Conseil général) a remis les rennes à son comité du WAJ et est devenu Président d'honneur. Nous le remercions chaleureusement pour tout ce qu'il a su apporter dans l'événementiel à Saint-Blaise durant ces 10 dernières années. Il a su réunir des jeunes pour la création d'un événement et d'un festival unique en son genre qui est reconnu à présent même au-delà de nos frontières suisses. Merci Timothée et bon vent dans tes nouveaux projets.

Le nouveau comité nous a reçus et planche sur plusieurs variantes pour animer le bord du Lac. L'élément du WAJ dans sa forme habituelle, vous l'aurez compris, ne pourra pas avoir lieu cette année dû à la pandémie.

Ersatz festival du 25 au 27 juin 2021 (Fête de la musique)

Une nouvelle équipe à vue le jour (18 jeunes personnes) sous la forme d'une association. Elle organise un petit festival à Saint-Blaise aux Clos-aux-Moines 1 sur le domaine de la famille Contesse du 25 au 27 juin 2021. Le Conseil communal les soutient dans leur démarche. Il y aura entre autres plus de 20 concerts, 90 artistes, des ateliers musicaux et du théâtre d'improvisation. La capacité sera de maximum 200 personnes par jour. Bien entendu l'événement sera reporté si les conditions sanitaires ne le permettent pas. Bravo à ces jeunes gens qui ne se découragent pas et continuent de s'investir.

Si vous voulez en savoir plus, j'ai un dossier à disposition que je peux vous transmettre.

Divers culture

La fanfare a tout de même pu jouer la Diane au 1^{er} mars sous une forme plus restreinte en comprenant uniquement le groupe des tambours et un crieur qui a diffusé un message d'encouragement à la population. Ils ont reçu un bel accueil et nous les remercions de leur implication.

Un tournage d'un mini court-métrage a été autorisé aux Ports et rives de Saint-Blaise en début mars pour une étudiante de l'ECAL. Toute l'équipe était enchantée du décor offert par Saint-Blaise.

Sport

Course d'orientation 14 mai 2021 15h-17h.

Dans le cadre du championnat d'Europe de courses d'orientation à Neuchâtel du 13 au 16 mai 2021, une manche (KO Sprint) aura lieu au cœur du village de Saint-Blaise le 14 mai de 15h à 17h. Le Conseil communal a donné son accord pour cet événement. Environ 250 sportifs d'élite y participeront. Elle aura lieu de 15h-17h. La circulation au sein du village sera quelque peu perturbée mais dans une moindre mesure. La course sera filmée en direct et retransmise sur les chaînes TV dédiées. Une belle vitrine pour notre village !

Pumptrack

Une rencontre avec les jeunes initiants (entre 12 et 14 ans) pour la création d'un Pumptrack à Saint-Blaise a eu lieu le 13 février en présence d'un adulte M. Pascal Winkler. Nous avons pu échanger sur le projet et leur indiquer les démarches à entreprendre.

C'est beau de voir leur motivation ! Du coup, un groupe de travail a été formé et s'est réuni une 1^{ère} fois le 11 mars pour affiner le projet. La prochaine réunion aura lieu le 22 avril avec la présence d'un représentant du Conseil communal. Ils sont en contact déjà avec l'équipe de Prêles qui a reçu l'autorisation de construire dernièrement. Vous serez tenu au courant de l'évolution du projet.

Fitness urbain (Street Workout)

Un projet de Fitness Urbain ou Street Workout a vu le jour dans le 2^{ème} semestre 2020.

Il s'agit d'un lieu pour des activités sportives sur des engins ou des barres fixes. Dans l'idée de mieux cibler le besoin de la population pour ce genre de lieux, un groupe de travail de 4 jeunes gens de 16 à 23 ans et d'un citoyen d'une quarantaine d'année a été formé.

L'association de la Neuveville a été approchée, ainsi que la Chaux-de-Fonds pour partager les connaissances et expériences de chacun. Il existe également un tel lieu qui a un grand succès au Mail à Neuchâtel. Le groupe de travail planche actuellement pour optimiser les engins à mettre dans ce lieu. Il a fait des appels d'offre et sera très bientôt en mesure de proposer un projet.

Financièrement, ils sont aussi à la recherche de sponsors. Si tout va bien avec les autorisations, le projet pourrait aboutir vers août 2021. Pour rappel, le budget 2021 que nous avons accepté en décembre 2020 a prévu un investissement de CHF 40'000.00 pour ce projet.

Tourisme

La société de navigation LNM (Lac Neuchâtel Morat) 150^{ème} anniversaire en 2022

La société de navigation LNM prépare diverses festivités tout au long de l'année 2022. Les communes sont sollicitées pour participer et les soutenir. Nous sommes en contact avec les organisateurs et pèserons la portée que cela peut avoir pour notre commune.

Port

WC provisoire

Durant la saison hivernale, plusieurs citoyens ont relevé le fait que, le soir ou le weekend, les toilettes du port sont fermées. Il a donc été décidé par le Conseil communal de mettre provisoirement et jusqu'à fin mars un Toi-Toi pour combler cette lacune.

Roulotte

M. David Etienne est le nouvel exploitant de la Roulotte au débarcadère. Il a fait la demande de pouvoir embellir le lieu en créant une plage de sable. Le projet étant viable et cohérent avec le lieu et améliorant aussi l'accueil, le Conseil communal a donné son approbation pour cette année pour un aménagement en ce sens. Nous vous invitons à mettre les pieds dans le sable dès que la situation sanitaire s'améliorera.

Société de sauvetage

La fête a dû à nouveau être annulée pour cette année.

Commission des ports et des rives

La commission a été constituée et regroupe des acteurs du port comprenant la SSBL, Ichtus, La Buvette, le WAJ, un kitesurfeur, et Wind'Sup + le garde port (Raphaël Cornu) et notre agent de sécurité public (Sébastien Voirol). Toute l'équipe s'est réunie une 1^{ère} fois pour la constitution du bureau et afin de débattre des idées pour améliorer ou maintenir la qualité de vie au port.

Divers aménagements, remis en état ou remplacés

Dans le souci de garder un lieu agréable et convivial au port pour les usagers et nos visiteurs, la commune a remis ou va remettre en état entre autres :

- Terrain de basket (peinture, grillage) et paniers remis à neuf
- Piste de pétanque réparée
- Remplacement des tables en bois vers la buvette du port
- Des bancs en métal ainsi que des poubelles requins ont également été installés.

Motions

Création de la Commission de la Jeunesse

Dans un 1^{er} temps un groupe de 6 personnes + un membre du Conseil communal en ma personne a été constitué pour moitié par des personnes du Conseil général et l'autre moitié par des citoyens.

Ces personnes sont :

- Estelle Chalon PLR
- Frédéric Delcambre (ENT)
- Jérôme Vaneberg (PS)
- WAJ : Cassandra Rossel
- C3F : Sarah Porret
- Calabre rouge : Erwan Duvoisin

Elles vont être convoquées tout prochainement pour discuter de l'articulation à donner à cette commission : fonctionnement et tâches. Un projet commun avec le Conseil communal vous sera soumis.

D'autres personnes pourront bien sûr intégrer le groupe au fur et à mesure de son élaboration.

Après validation par le Conseil général, un nouvel article verra le jour dans le règlement général de la commune pour cette nouvelle commission.

Divers : travail intercommunal

Association des communes neuchâteloise (ACN) : Conférence des directeurs cantonaux (CDC) culture loisirs et sport : une discussion a été menée afin d'utiliser, lors de manifestations, des verres réutilisables.

Conclusion

Comme vous le constatez, plein de belles choses enthousiasmantes s'organisent à Saint-Blaise. C'est encourageant et vivifiant. Je suis bien entendu ouvert à toutes vos questions ici, ou après la séance.

Pour rappel quelques les dates à retenir :

- 14 mai : course d'orientation (KO sprint)*
- 29 mai : Apéro villageois dans la cour de Vigner*
- 25 au 27 juin 2021 : Festival Ersatz*
- 1^{er} août à Saint-Blaise*
- 28 août 2021 : représentation de la pièce Richard III au centre du village*
- 3 septembre : Fête des majorants et foire*
- 30 septembre fête des mascarades.*

Vous retrouverez ces dates sur le site de la commune sous la rubrique « Découverte » et « événements ».

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Sécurité publique - Commission de police de feu et de salubrité publique :

La séance constitutive a eu lieu la semaine dernière. La présidente est Mme Janic Garcia De La Rosa, vice-président M. Bernard Fabbri et secrétaire M. Maxence Guinand.

Plusieurs visites de conformité ont déjà eu lieu cette année dans des établissements publics dont le gérant avait changé afin de donner un préavis au canton.

Une formation organisée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) sera bientôt proposée aux commissaires avec comme principal sujet, la visite d'un appartement avec une grande cuisine.

Prévoyance sociale et santé - Infos à la population

En début d'année, le Conseil communal a envoyé une lettre adressée aux + de 75 ans (janvier). Cette lettre donnait des informations sur la possibilité de se faire vacciner, les services bénévoles ainsi que quelques adresses pour la livraison de repas à domicile.

En février, nous avons publié un article dans le Bulcom pour annoncer l'ouverture de la vaccination pour les plus de 65 ans. Malheureusement, les nouvelles inscriptions sont bloquées mais cela devrait reprendre prochainement. Dans cet article, vous aurez pu constater que certains restaurants sont ouverts à Saint-Blaise. Ils proposent de la restauration en livraison ou à l'emporté, je vous encourage naturellement à fréquenter de cette manière les restaurants de façon à les soutenir.

Concernant le service bénévole de Saint-Blaise et Hauterive, je vous fais un petit descriptif : c'est une équipe de personnes engagées bénévolement dans un service d'entraide afin de favoriser le maintien à domicile de sa population. Ces bénévoles conduisent nos aînés chez le médecin, le coiffeur ou encore se faire vacciner, à la chimio ou pour faire les courses.

C'est un service important offert à notre population mais c'est un service qui a actuellement besoin de notre aide. Il y a en effet une pénurie de volontaires. Une des raisons est que les bénévoles actifs dans ce groupe sont pour beaucoup des personnes à risque qui ne sont pas encore vaccinés.

Mesdames, Messieurs si vous désirez investir un peu de temps en faisant des transports de personnes, vous pouvez regarder avec Mme May Rousseau en fin de séance. Elle a avec elle des feuillets que vous pouvez remettre à votre voisinage ou à des connaissances.

Pro Santé

Pro Santé est une association dont la commune de Saint-Blaise est membre comme toutes les communes de l'Entre-deux-Lacs. C'est une association qui soutient des projets qui concernent la santé comme par exemple :

- Les pommes à la récréation
- Mon corps est à moi.

Chaque année, un budget de CHF 10'000.00 est attribué à des groupes de personnes de l'Entre-deux-Lacs qui ont des projets liés à la santé. Ces projets peuvent être proposés jusqu'au 31 octobre, nous avons encore du temps, mais si vous avez connaissance d'une association qui traite de ce domaine, vous pouvez les encourager à déposer un dossier à la commune de Saint-Blaise.

La Commission sociale régionale, lors de sa séance de la semaine dernière, a accepté les comptes 2020 du Guichet social régional. Il n'y a pas eu de mauvaises surprises et ces comptes correspondent au budget 2020.

C'était la 1^{ère} séance de la législature et c'était ainsi l'occasion de faire une présentation plus large du fonctionnement du GSR aux nouveaux membres et des réformes cantonales en cours. Je vous en reparlerai plus en détails lors de notre séance des comptes au mois de juin.

Précolaire

Une personne voulant ouvrir une crèche à Saint-Blaise s'est approchée du Conseil communal. Le Conseil communal a donné un préavis de principe favorable sur l'augmentation des places subventionnées qu'occasionnerait l'ouverture d'une nouvelle structure dans notre commune.

Maintenant, cette personne devra réaliser tout un dossier qui sera évalué par le canton et devra rechercher des locaux vacants. La Commission financière et de gestion sera tenue au courant de l'avancée du projet.

Invitation

Si vous avez des questions, des propositions ou des idées touchant les dicastères de la sécurité publique ou de la prévoyance sociale et santé, vous êtes cordialement invités à m'approcher. Je suis disponible et ouvert à la discussion.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Enseignement

Pas de cas Covid signalé dans les collèges de Saint-Blaise. Les choses peuvent évoluer rapidement comme cela s'est passé à la Grande Béroche ou 4 collèges ont été fermés.

Travaux publics

Comme vous l'aurez peut-être constaté, nous avons commandé de nouveaux containers à papier et carton pour l'écopoint du Chemin de la Plage. Une étude va être lancée sur la possibilité de déplacer la totalité de ces containers sauf ceux pour les poubelles qui sont enterrés, à l'ancienne déchetterie, à l'Est du Chemin de la Plage.

Les travaux pour la réfection du mur des Perrières/parking de la gare CFF sont terminés. Le coût total est inférieur aux prévisions.

Les travaux de la Maigroge/gare CFF devraient prochainement débiter pour se terminer, nous l'espérons, avant le début des vacances d'été. Des séances de coordination et d'information avec les différentes parties dont les habitants du quartier doivent encore être organisées.

La phase 2 des travaux au Centre du village est terminée. Tout s'est parfaitement déroulé, le planning et le budget ont été respectés. Pour le rapport d'audit demandé suite au dépassement de crédit de la phase 1, il sera livré fin avril. Une 1^{ère} version ne faisant pas ressortir les responsabilités éventuelles ni le détail des dépassements par poste, il a été demandé à son auteur de le compléter.

Projets à venir

Réfection complète de la RC5

En coordination avec le Service des ponts et chaussées, la Ville de Neuchâtel et la commune d'Hauterive, une 1^{ère} évaluation des coûts a été faite par le bureau d'ingénieurs mandaté et ils s'élèvent à CHF 3 millions auxquels il faudra ajouter les travaux sous-terrains pour les différents services.

Réfection complète allant du Brel à la route de Lignièrès

En coordination avec les ponts et chaussées ; les coûts seront là aussi importants puisqu'il faudra enterrer nos lignes électriques aériennes et changer toutes les canalisations qui sont dans un piteux état. Les coûts sont estimés à CHF 5 millions.

Autres

Nous avons également le projet de dresser un inventaire de l'état des routes communales.

En ce qui concerne l'éclairage, nous allons mener une réflexion complète sur notre réseau. Le point devra être fait sur le plan général d'évacuation des eaux.

En résumé : du travail pour le Conseil communal mais également pour les commissions qui devront nous accompagner dans ces différents projets.

Plans de circulation et de stationnement

Ces projets, élaborés en 2019 vont être réactualisés, retravaillés en commission afin de venir devant votre Autorité avec un rapport.

Aide aux commerçants/artisans

Mise à disposition d'une page sur notre site internet où ils pourront se présenter avec des liens utiles sur leur site internet (pour ceux qui en possèdent un).

Temple

Une demande de crédit d'environ CHF 1,5 millions, hors subventions fédérales et cantonales et réserve, devrait vous parvenir d'ici la fin de l'année afin que les travaux importants de réfections puissent débiter au printemps 2022.

Une étude de faisabilité pour utiliser le chauffage à distance de Vigner pour chauffer cet édifice est en cours. Nous pourrions profiter des travaux de la phase 3 du Centre du village pour y enfouir les canalisations. Si le dimensionnement des chaudières de Vigner le permet, nous pourrions offrir ce moyen de chauffage aux propriétaires se trouvant sur le trajet. Mais nous n'en sommes pas encore là !

M. Canonica Roland (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Grâce à l'engagement de l'entier du personnel administratif aidé par la voirie et l'organisation parfaite gérée par notre administrateur, le déménagement dans les nouveaux locaux a permis à chacun de trouver sa place dans un environnement inhabituel et parfois perturbé.

La Commission des énergies a été constituée et a déjà siégé avec, entre autres, l'évaluation de la demande de crédit de CHF 55'000.00 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la terrasse de Vigner V. Elle a été challengée à étudier des défis futurs, de manière totalement libre, pour être prêts à répondre aux défis énergétiques et écologiques à venir.

Pour les amateurs de voitures de sport électriques, 2 bornes à recharge rapide seront installées au parking du port ces prochaines semaines.

Il est également étudié la possibilité d'installer des bornes pour la recharge de vélos à assistance électrique sur la place de stationnement des vélos à côté de l'Hôtel communal. Pour la Commission des énergies, il s'agira d'établir un plan des énergies afin de pouvoir être au top énergétique dans les années à venir.

13. Motions et propositions

Motion PLR « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »

M. Vincent Pickert (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas commenter le contenu de la motion, vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je souhaite toutefois vous communiquer les 2 points suivants :

- 1. La motion a déjà été acceptée à l'unanimité à La Tène lors de la séance de Conseil général du 25 février dernier.*
- 2. En acceptant cette motion, vous envoyez un message à la politique neuchâteloise que Saint-Blaise est une commune prête à soutenir la mobilité douce. J'espère que ce texte donnera un élan à d'autres communes pour aller dans la même direction.*

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal accepte la motion. Toutefois, nous tenons à signaler que la problématique est complexe du point de vue technique et légal puisque, dans le projet développé, il faudra traverser la RC5, passer sur un trottoir trop étroit pour y faire cohabiter piétons et cyclistes, franchir un passage privé et obtenir un droit de passage et, finalement, raboter le talus du BLS après avoir obtenu son accord et naturellement consolider la voie de chemin de fer.

Le premier coût estimé de ce projet appelé « Chemin des écoliers » faisant partie des projets subventionnables par la Confédération s'élève à environ CHF 3 millions.

Le Conseil communal étudiera toutes les variantes possibles afin de répondre à la motion.

Le **Président** ouvre maintenant la discussion au sujet de la motion.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste s'associe pleinement à cette motion et tient à souligner son importance. Nous soulignons tout particulièrement l'importance d'intégrer ce tracé dans le réseau des pistes cyclables existant afin de lui donner toute l'envergure et le rayonnement nécessaire. En effet, si nous souhaitons vivement encourager la mobilité douce des élèves, elle est intéressante à plusieurs égards. L'utilité de cette piste dépasse largement la réponse à ce besoin. D'autre part, nous souhaitons relever la nécessité de saisir cette opportunité maintenant et nous nous réjouissons de la prise de position du Conseil communal car effectivement les financements pourraient nous échapper si nous tardons à la traiter.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni ce lundi 22 mars 2021. Durant nos discussions nous avons entre autres parlé de la motion qui vient de vous être proposée.

La mobilité, un sujet qu'on entend régulièrement et pour cause. De nos jours un grand nombre de moyens de déplacement existent. Tous ces moyens se retrouvent à cohabiter dans une circulation dense, même dans des villes de plus petite taille comme Neuchâtel. De ce fait, la nécessité d'établir des concepts intégrés entre bus, voiture, vélo et piéton est toujours plus importante. Non seulement la sécurité est un point très important, mais également la réflexion environnementale doit être prise en considération et tout cela en essayant de conserver notre magnifique terroir.

Dans ce cas, le côté sécurité est important et il nous semble nécessaire de proposer une solution optimale afin d'avoir une piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène de manière continue. Les discussions entamées avec La Tène permettent de réunir les personnes des deux communes concernées afin d'émettre un rapport sur cette question.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'ensemble du groupe PLR a accepté cette motion et nous nous réjouissons que le Conseil communal prenne en main ce projet afin de proposer des solutions innovantes et financièrement supportables.

La parole n'est plus demandée, **le Président** passe au vote.

La motion est acceptée.

14. Interpellations et questions

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste souhaite adresser une question au Conseil communal concernant l'hôtel du Cheval Blanc.

Ce lieu incroyablement pittoresque et ce bâtiment majestueux qui ouvre l'un des accès au centre du village par le côté sud, semble réunir conjointement deux activités : une 1^{ère}, plutôt commerciale, via l'hôtellerie pour tout public et la seconde, plutôt sociale, via un hébergement provisoire pour des

personnes dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation d'aide à l'adulte en difficulté sociale (FADS).

Or, il s'avère que de manière non fréquente mais régulière et cela depuis plusieurs années, les habitant-e-s et commerçant-e-s du centre du village sont témoins de jour comme de nuit (et parfois aussi victimes) de situations pour le moins inquiétantes, certes de gravité variable, allant de petites incivilités à des décompensations psychologiques ou encore d'actes de violence, nécessitant régulièrement le recours aux forces de l'ordre.

Entendons-nous bien : le propos n'est pas tant d'épingler un engagement pour le moins honorable d'un établissement public prêt à un tel partenariat ou de stigmatiser les personnes les plus démunies traversant des étapes de vie générant une telle fragilité qu'il ne leur est pas possible de loger en communauté au sein d'un foyer. Non, le propos ici est d'interroger l'adéquation des moyens mis en œuvre pour l'encadrement, ou plutôt l'absence de moyens générant le non-encadrement, de ces personnes au sein de l'hôtel, à qui, il est bien clair, il manque un accompagnement socio-éducatif professionnel présent sur les lieux de l'hébergement.

Soyons clairs : la politique de l'hébergement différencié qui semble être en pratique depuis plusieurs années dans notre canton présente très probablement l'avantage de trouver une solution d'hébergement aux situations d'urgence, ainsi qu'une économie non négligeable pour nos autorités ou pour nos collectivités publiques. Mais l'hébergement différencié privé d'un liant entre la personne fragilisée et la collectivité villageoise, présente un risque à court comme à long termes d'un échec d'intégration sociale et de cohabitation.

Alors Messieurs les conseillers communaux, le groupe socialiste vous adresse les questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il connaissance de la réalité du Cheval Blanc, du nombre de personnes que cela concerne par année, du dispositif mis en place pour les encadrer et est-il informé par la police cantonale de la fréquence de ses interventions et de l'évaluation du risque qu'elle fait de cette situation ?
- Le Conseil communal relaie-t-il cette situation auprès des autorités cantonales dans une optique de transparence quant aux conséquences d'un dispositif qui semble imparfait et qui met ses bénéficiaires dans des situations générant de nouvelles fragilités ?
- Enfin, le Conseil communal n'aurait-il pas le souhait de s'engager à rechercher une solution avec les autorités cantonales, la FADS et le propriétaire de l'hôtel pour mettre en place un dispositif qui permette à la fois aux bénéficiaires de mieux vivre leur séjour dans notre village et aux habitant-e-s et commerçant-e-s de vivre une cohabitation sereine au centre du village ?

Et n'oublions pas ce que notre Constitution fédérale nous rappelle dans son préambule : la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal s'est penché à plusieurs reprises sur certaines problématiques liées à cet établissement du centre du village.

Je vais répondre ce soir que partiellement à la question (ou plutôt aux questions) que vous posez mais aurai l'occasion d'y revenir lors d'une prochaine fois.

Vous le formulez très bien dans votre question, plusieurs problématiques d'ordre sécuritaire et d'ordre social sont entremêlées et rendent la situation complexe.

Je commence par répondre avec l'aspect « social » :

La fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) a reçu le mandat de l'Etat de Neuchâtel de fournir un accueil d'urgence à tout habitant neuchâtelois qui le demande. Dans le cadre de sa mission, cette fondation doit s'occuper de personnes en difficultés sociales et présentant souvent des comportements influencés par des troubles d'ordre psychique ou lié à une addiction. Cette problématique ne touche pas uniquement la commune de Saint-Blaise mais l'ensemble des communes qui ont des hôtels « partenaires avec la FADS » sur leur territoire.

Le dispositif actuel d'hébergements différenciés ne prévoit pas l'encadrement de ces personnes par des professionnels du travail social de manière systématique, elles sont uniquement « encadrées » par des gérants sociaux qui ne se trouvent pas sur place dans les hôtels.

Le nombre de personnes hébergées varie et dépend de la capacité d'accueil des centres d'hébergement d'urgence du Rocher à Neuchâtel ou à Feu-Vert à La Chaux-de-Fonds. Lorsque ces deux établissements sont complets, les personnes sont hébergées dans des hôtels partenaires.

L'année dernière, le Conseil communal a écrit à la FADS afin de l'informer des nuisances que certains pensionnaires occasionnent dans le centre du village. La réponse que nous avons reçue n'est que peu satisfaisante. Nous allons donc réfléchir à la meilleure manière de remonter cette problématique au canton afin que la situation puisse s'améliorer.

Et maintenant l'aspect « sécurité publique » :

La police cantonale ne tient pas de statistiques uniquement sur les interventions dans cet établissement. Ce que l'on peut ressortir c'est que de nombreuses interventions ou passages de la police ont lieu dans cet établissement, que cela soit pour des notifications ou des interventions plus musclées, comme lors de décompensations psychologiques.

Par contre la police tient des statistiques de la criminalité par commune et a publié dernièrement les statistiques pour 2020. Je profite pour vous en faire part pour notre commune :

- *Les infractions au code pénal (vol avec effraction, dommage à la propriété) sont en baisse (255 en 2019 et 166 en 2020)*
- *Les infractions à la loi des stupéfiants restent stables (16 cas en 2019 et 15 en 2020).*

Nous avons un contact régulier avec la Police cantonale lors de séances où nous pouvons remonter les problématiques sécuritaires de notre commune et où la police nous fait part des tendances remarquées ou des points d'inquiétudes à surveiller et notre agent de sécurité publique (ASP) joue un rôle essentiel par sa présence et sa connaissance du terrain.

La situation n'est pas satisfaisante au niveau de la sécurité mais également au niveau de l'encadrement des pensionnaires. Les améliorations que l'on est en droit d'attendre se feront en concertation avec les autorités cantonales, la FADS et le propriétaire de l'établissement en question.

Soyez sûrs que l'Exécutif prend cette situation au sérieux et nous vous tiendrons volontiers au courant des nouvelles démarches que nous ne manquerons pas d'effectuer.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Dans un contexte écologique de plus en plus important, à travers les enjeux politiques au niveau fédéral toujours plus exigeants et par le fait que notre commune est innovatrice dans cette vision, nous nous devons de pouvoir répondre à nos citoyens sur les dossiers, comme par exemple la pose de panneaux solaires dans la zone d'ancienne localité. De plus, tant la Confédération que le Canton ainsi que de nombreuses communes de notre canton favorisent et encouragent la pose de ces panneaux de plusieurs manières (actions de promotions diverses, soutiens financiers ponctuels, subventions, etc...).

Sur ce point, aujourd'hui, il n'y a pas de règlement spécifique à Saint-Blaise pour la pose de panneaux solaires dans la zone d'ancienne localité et cela empêche, entre autres, la Commission d'urbanisme de statuer clairement sur ces demandes.

Suite aux refus systématiques, un groupe de citoyens a approché l'OPAN (Office du Patrimoine et de l'Archéologie) pour obtenir l'avis de l'Office qui fait référence en matière de protection des monuments et des sites dans notre canton. La prise de position de l'OPAN a été la suivante : si les panneaux photovoltaïques sont disposés sur la toiture de manière harmonieuse et qu'ils sont intégrés (ce qui signifie qu'ils sont posés à la place de la couverture et non au-dessus), l'OPAN n'a pas de raison de s'opposer à une telle demande.

De plus, il faut savoir qu'il y a un certain nombre de maisons situées en zone d'ancienne localité qui en sont déjà recouvertes et que, pour information, le Château de Boudry, bâtiment recensé RACN en 1^{ère} catégorie, propriété de l'Etat de Neuchâtel en est aussi recouvert depuis plusieurs années.

Finalement, de plus en plus de citoyens souhaitent faire un effort pour le climat et nous nous devons de leur donner une réponse claire en appui avec un règlement simple mais efficace. Les ressources de notre chère planète s'épuisent à la vitesse grand V. Nous devons prendre nos responsabilités pour redonner une perspective positive vis-à-vis des futures générations. Pour ce faire, nous devons prendre le taureau par les cornes et régler ce cas dans les plus brefs délais.

Questions :

- 1. Comment le Conseil communal justifie-t-il sa position ?*
- 2. Pensez-vous proposer un règlement ? Si oui, pour quand ?*
- 3. Si les demandes sont toujours refusées, comment allez-vous, au nom de l'égalité de traitement entre tous les citoyens, gérer les panneaux déjà installés ?*
- 4. Allez-vous les faire démonter ?*

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En effet, nous ne disposons pas dans notre Règlement, qui date de 2001, de dispositions réglant l'implantation de panneaux solaires, en particulier dans la zone d'ancienne localité.

Ce manque sera bien sûr corrigé dans le cadre de la révision en cours de notre Plan d'aménagement local, mais cette révision durera quelques années encore.

Le paysage des toits a une importance particulière dans notre perception de l'environnement construit. Il est perçu comme une unité, qui peut être sensiblement dérangée par certaines interventions. Les atteintes hasardeuses et arbitraires à ce paysage sont à éviter.

Il fait tout à fait sens d'installer des panneaux photovoltaïques sur les grandes toitures plates des collèges de Vigner, ou bien sur d'autres bâtiments industriels ou blocs d'habitation en périphérie, l'électricité pouvant être acheminée partout dans le réseau électrique.

L'ancienne localité de Saint-Blaise a plus de 1'000 ans. Elle est inscrite à l'ISOS, soit « l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ». Il est donc beaucoup plus délicat d'y planter des installations photovoltaïques, même si cela n'est pas impossible.

De ce fait, il y a une réelle pesée des intérêts à faire entre la protection du patrimoine et du paysage, d'une part, et la promotion des énergies renouvelables, d'autre part. Le Conseil communal souhaite se donner les moyens de procéder, dans chaque cas, à cette pesée des intérêts. Ceci est d'autant plus nécessaire que la commune doit également consulter les instances cantonales de la protection du patrimoine et du paysage, en raison de la classification ISOS mentionnée.

Dans cette situation, le Conseil communal a décidé, d'une part, de geler provisoirement les autorisations pour ces installations et, d'autre part, de traiter la question réglementaire dès maintenant, avec un groupe de travail indépendant de l'équipe chargée de la révision du PAL, ce qui devrait permettre de gagner du temps.

Nous récoltons actuellement des informations et des données d'autres communes, de la Confédération, ainsi que d'autres instances spécialisées, telles que EspaceSuisse, par exemple.

En parallèle, le groupe de travail est en cours de constitution, et un mandataire est recherché, pour appuyer l'élaboration de la nouvelle réglementation.

Une fois élaborée et acceptée par la Commission d'urbanisme et le Conseil communal, la nouvelle réglementation devra passer les étapes d'approbation usuelles :

- *approbation par les Services de l'État*
- *adoption par le Conseil général*
- *soumission au référendum facultatif*
- *sanction par le Conseil d'État.*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous concéderez certainement que le Conseil communal a pris le taureau par les cornes, pour régler cette question importante.

Vous pourrez certainement constater également que les « petits dossiers » ne seront pas négligés, mais qu'ils doivent être partie prenante d'une pesée des intérêts plus large, au bénéfice de toute la population, et non des seuls intérêts de particuliers désireux de faire avancer leur propre dossier.

Enfin, vous concéderez, je pense, que l'important est peut-être de régler la question dans les plus brefs délais, mais surtout qu'il s'agit pour la Commune de se doter d'outils efficaces, durables et transparents afin d'assurer une équité de traitement pour toutes les demandes, tout en préservant le patrimoine millénaire de Saint-Blaise.

Nous informerons régulièrement la Commission d'urbanisme, qui sera impliquée de manière étroite dans toute la démarche, de l'avancement de ce projet.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai 2 petites questions :

- *Concernant la révision du PAL, nous avons bien été informés de toutes les actions de communication destinées au Conseillers généraux mais qu'en est-il des actions de communication destinées à la population, et en particulier destinées aux personnes qui ont participé à la séance publique qui a eu lieu fin 2019 ?*
- *Le Conseil communal réfléchit-il à proposer une 2^{ème} séance du Conseil général d'ici la fin de l'été ? Je m'inquiète un peu concernant l'ordre du jour avec : les comptes, le plan de législature, le PAL, le règlement et tout ce que je ne connais pas...*

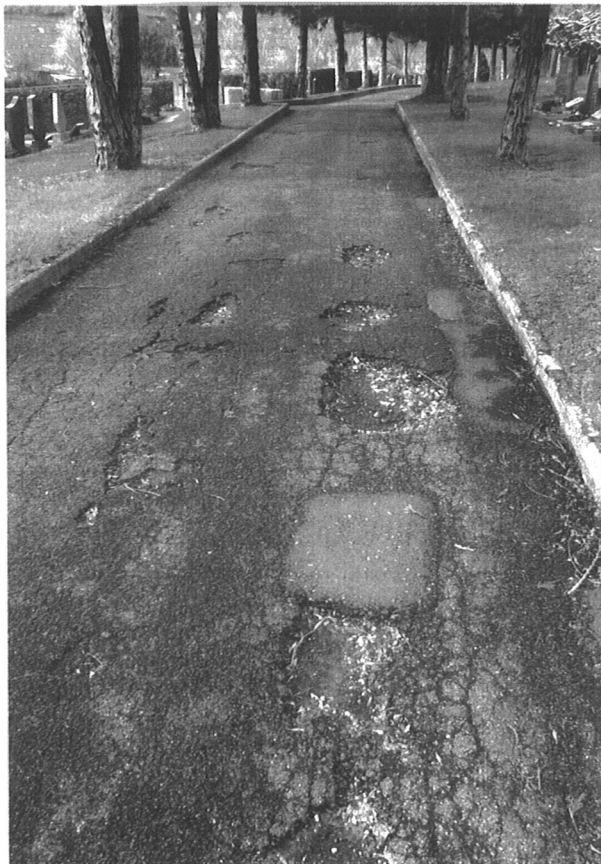
M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons eu la 1^{ère} séance de la nouvelle composition de la Commission de révision du PAL. Nous avons décidé de faire les 2 actions que nous voulions faire et que nous n'avons pas faites en raison des conditions sanitaires. Les personnes qui ont participé à l'atelier du 14 novembre 2019 seront informées sur la base d'un article vulgarisé (dans le sens noble du terme) qui fera la synthèse de ce qui a été fait dans la phase d'avant-projet et qui décrira la suite du projet.

Annexe 1

Photos à l'appui de l'intervention de M. Charles Constantin (p. 21)



*Même "l'Éplanade du Paradis"
est négligée ...*

b2.

Février 2021





Cet article de vulgarisation sera rédigé dans les semaines qui viennent, discuté avec la CRPAL et décidé de sa diffusion si possible avant la séance du 22 avril prochain.

Les 2 actions seront de faire cet article, de le publier dans le Bulcom et de le communiquer aux personnes qui ont participé à l'atelier du 19 novembre.

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Effectivement, le 24 juin sera une séance lourde et costaud. Je vois qu'il y a une séance le 23 septembre qui permettra de liquider les dossiers en cours et je pense que cela ne sert à rien d'ajouter une séance en août car il y a un risque d'avoir beaucoup de personnes en vacances.

Mme Elise Ianni (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a à Saint-Blaise une station de lavage de voitures qui possède une structure au toit translucide dont les lumières restent allumées en permanence dès que la nuit tombe. Cela génère une luminosité non négligeable dans le paysage aux abords du lac. Afin de réduire la pollution lumineuse à Saint-Blaise, serait-il possible que la station de lavage de voitures Crescia éteigne ses lumières en dehors de ses horaires d'ouverture ?

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Hazard du calendrier, hier soir, la sous-commission de rédaction du règlement de police s'est penchée sur ce sujet et il y a maintenant un article, que vous serez appelés à accepter au mois de juin, afin de réglementer la luminosité des installations telles que celle-ci.

Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal va se fendre d'une lettre pour que la luminosité de ces installations soient diminuées de manière volontaire.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Un citoyen nous a sollicités par rapport à de très mauvais chemins. Nous avons reçu des photos pour annexes au PV. La question qui se pose est, est-ce que ces chemins font parties des travaux planifiés ?

Saint-Blaise est fier de ces collèges, les salles de gym mais aussi des Autorités et les juniores se sont vus refuser l'accès. Sachant que nous ne sommes pas au mêmes genres de demandes. Quelle est la politique du Conseil communal ?

Une consultation cantonale stratégie sur la domiciliation de l'accueil est nouveaux arrivants. Dans ce projet, est-ce que Saint-Blaise a été impliqué en amont ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quel plaisir d'avoir un concitoyen qui prend des photos de chemins mal entretenus par la commune, de déchets que la voirie n'a pas nettoyés, cela permet à la commune de s'améliorer. Cela fait quelques années que je reçois ce genre de photos, les mesures ont été prises et les chemins concernés, sur lesquels les voitures ne peuvent pas circuler, vont être réparés.

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant l'ouverture des salles de gym, en cette période rendue extrêmement compliquée par la pandémie, votre Exécutif était partagé entre la santé tant physique que mentale de nos jeunes footballeurs et les risques que ceux-ci pouvaient prendre en partageant des entraînements en salle.

Il faut également relever que les informations distillées par le Conseil fédéral étaient pour le moins lacunaires voire contradictoires à cette époque. Contradictoires dans le relâchement des conditions sanitaires et d'augmentation des cas Covid, s'apparentant à une 3^{ème} vague dont on ne voulait pas citer le nom.

Ces éléments, conjugués à une période de vacances ainsi qu'à une ébauche de printemps précoce, sans oublier le fait que l'ouverture aurait pu être annulée la semaine suivante, n'auraient fait que renforcer l'incompréhension et la mauvaise humeur des personnes impactées. Cet ensemble de choses a incité le Conseil communal à évaluer la situation de semaine en semaine, ce qui a conduit à éviter tout risque.

Concernant l'accueil, j'ai bien lu tous les vœux pieux du Conseil d'Etat, je pense qu'à Saint-Blaise nous faisons le nécessaire. Nous accueillons les nouveaux habitants et je pense que nous les accueillons bien.

La question de savoir si la commune a été impliquée dans cette envie de conserver ses habitants, le Contrôle des habitants a dû établir une statistique des causes de déménagements des citoyens de Saint-Blaise. Le canton a une idée et la commune suit l'idée du canton avec les moyens dont elle dispose et qui sont limités.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance.

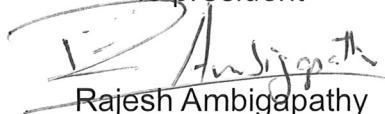
Le Président rappelle que les absences aux séances de commission doivent être excusées et annoncées.

Le Président lève la séance à 21h05 et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 24 juin à 19h30.

Saint-Blaise, le 25 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

le président


Rajesh Ambigapathy

la secrétaire


Helene Eberhard